



DECISION N° 005 /MINEPAT/PSRDREN/RPMGC/ARPMGC DU 20 DEC 2024

Portant attribution des Marchés et Lettre-commandes afférents au Dossier d'Appel d'Offres N°05/AONO/MINEPAT/PSRDREN/CSPM/2024 du 10 juin 2024 en vue de la fourniture des intrants et matériel agricole dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN), répartis en quatorze (14) lots.

LE COORDONNATEUR DU PSRDREN

- Vu** la Constitution du Cameroun ;
- Vu** la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu** la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- Vu** la Lettre Circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
- Vu** le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu** le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** l'Arrêté n° 044/CAB/PM du 24 mai 2022 portant création, organisation et fonctionnement du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;
- Vu** l'arrêté n° 108/CAB/PM du 04 novembre 2022 portant nomination du Coordonnateur du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;
- Vu** l'arrêté N° 0419/A/MINMAP du 13 décembre 2022 portant création de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN) ;
- Vu** le Dossier d'Appel d'Offres N°05/AONO/MINEPAT/PSRDREN/CSPM/2024 du 10 juin 2024 en vue de la fourniture des intrants et matériel agricole dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la Région de l'Extrême-Nord (PSRDREN), répartis en quatorze (14) lots ;
- Vu** le Rapport d'analyse des offres administratives, techniques et financières reçues ;
- Vu** le Procès-verbal de la session de la Commission Spéciale de Passation des Marchés en date du 29 août 2024.

DECIDE :

Article 1^{er} : Les entreprises ci-après désignées, sont déclarées attributaires des Marchés et Lettre-commandes relatifs au Dossier d'Appel d'Offres susvisé ainsi qu'il suit :

Lots	Soumissionnaires	Montant TTC en FCFA	Délai (en mois)
1	ETS ABAKO	38 655 150	Quatre (04)
2	ETS FATASHI	101 362 000	Quatre (04)
3	ETS COSTEL	40 357 350	Quatre (04)
4	ETS TATA SKY	78 042 025	Quatre (04)
5	GROUPEMENT JABAL / YAYA	83 449 875	Quatre (04)
6	ETS ANAKKA SARL	33 001 245	Quatre (04)
7	ETS MARNOH	35 047 575	Quatre (04)
8	ETS ANAKKA SARL	35 178 750	Quatre (04)
9	ETS ETICG	44 718 750	Quatre (04)
10	ETS LDI	34 999 997	Quatre (04)
11	ETS LDI	34 999 000	Quatre (04)
12	ETS AJERAM	39 166 625	Quatre (04)
13	ETS FARIS	38 278 275	Quatre (04)
14	ETS ADAK	39 646 625	Quatre (04)

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

LE COORDONNATEUR DU PSRDREN (*Maitre d'Ouvrage Délégué*)

Ampliations :

- CSPM-PSRDREN
- MINMAP
- CHRONO
- ARCHIVES



Abadji Magra Massou